



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 060-216004739-20260223-D04_02_2026-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 février 2026

Délibération N°04/02.2026

Date de convocation :
16/02/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
02/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 février, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, JOLLET, MORELLON, KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ.

Absents représentés : M. CHAMARD (procuration à Mme PLASMANS), Mme MARTINS DOS SANTOS (procuration à Mme TOUPET)

Formant la totalité des membres en exercice,
M. Jérôme JOLLET désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget primitif 2026 - Budget communal

L'adjointe au Maire, Chargée des finances propose de détailler l'ensemble des prévisions budgétaires en fonctionnement par chapitre en dépenses et recettes, puis en investissement. Ces chiffres ont été présentés en amont aux conseillers municipaux lors d'une réunion.

Elle expose que le dispositif de fongibilité des crédits instauré en M57 permet au maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion toutefois, des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante doit accorder cette délégation au maire (au plus tard à l'occasion du vote du budget et ce, chaque année).

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la nomenclature M57,

Vu la reprise anticipée des résultats 2025,

Vu le projet de budget primitif 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 pour la commune présenté comme suit :

BP 2026 > Commune		
	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	782 306.82 €	782 306.82 €
Investissement	239 632.30 €	239 632.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

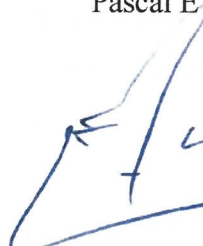
- **AUTORISE** le Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Ormoy-Villers, le 09/03/2026

Le secrétaire de séance,
Jérôme JOLLET




Le Maire,
Pascal ETAIN




Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **09/03/2026**